



# Un mois pour les droits de l'enfant !

20 activités coordonnées par la CODE à l'occasion  
du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention  
internationale relative aux droits de l'enfant

Analyse - Août 2010

---

## Introduction

Les 10 associations membres de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) ont souhaité marquer le coup du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>1</sup>, en novembre 2009, par plus de 20 événements organisés autour des droits de l'enfant en Communauté française.

Conférences, débats, vidéo, sensibilisation d'élèves, publications, expositions, parcours-découvertes,... La CODE a assuré la coordination et la promotion des activités prévues du 17 octobre au 26 novembre 2009, sous le titre « Un mois pour les droits de l'enfant ! »<sup>2</sup>. Ces activités, qui furent autant de succès, se sont adressées à des publics très variés et ont chacune reflété l'orientation thématique prise par l'association organisatrice, soit un des 10 membres de la CODE : Amnesty International Belgique francophone, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et de l'Enfance (Badje), le Conseil de la Jeunesse, Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone, End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT), la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique.

L'objectif était de partager les enjeux et les avancées des secteurs respectifs, dans une perspective d'éducation permanente. Rappelons que la CODE a notamment pour objectif de développer une action en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation du grand public aux droits de l'enfant<sup>3</sup>. Dans ce cadre, nous souhaitons en particulier pointer divers dénis de droit qui, en 2009, soit 20 ans après l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, restent inacceptables en Belgique.

Les diverses activités proposées ont concerné (et interrogé) plusieurs des droits prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant parmi lesquels le droit de vivre avec ses parents (art. 9), le droit à la participation (art. 12), le droit à la liberté d'expression (art. 13), le droit à la protection de la vie privée (art. 16), le droit d'être protégé contre les mauvais traitements (art. 19), le droit de l'enfant réfugié (art. 22), le droit à un niveau de vie suffisant (art. 27), le

---

<sup>1</sup> Ci-après : la Convention.

<sup>2</sup> La CODE a réalisé un important travail de promotion des activités. Entre autres, une affiche en quadrichromie a été confectionnée, avec l'aide d'un graphiste ([www.laboratoiregraphique.be](http://www.laboratoiregraphique.be)), en s'inspirant du logo créé par UNICEF Belgique à l'occasion des 20 ans de la Convention (cf. en-tête). Elle a été imprimée en 5000 exemplaires, qui furent distribués dès le mois de septembre 2009 (cf. annexe), notamment à nos membres et partenaires.

<sup>3</sup> Ce faisant, la CODE veille au respect de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique, première de ses missions.

droit à l'éducation (art. 28), le droit aux loisirs (art. 31), le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle (art. 34). De manière transversale, une attention particulière a été portée sur la diffusion de la Convention et la formation à ses principes et droits (art. 42).

Ci-après, nous présentons les activités selon les droits concernés.

## **Présentation des activités**

Certaines activités furent permanentes, d'autres ponctuelles.

### **1. Diffusion de la Convention et formation à ses principes (art. 42)**

Avant toute chose, le Mois pour les droits de l'enfant a permis de faire connaître (ou rappeler) la Convention aux adultes comme aux enfants. Pour ce faire, différentes voies ont été empruntées : publications, conférences, sensibilisations et parcours-découvertes. L'attention fût avant tout portée sur l'application de la Convention en Belgique, et en Communauté française en particulier.

#### ***1.1 Promotion des droits de l'enfant dans les écoles via une version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant, à l'attention des 10-12 ans (automne 2009)***

Amnesty International Belgique francophone a souhaité profiter du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention pour sensibiliser les enfants des écoles primaires à leurs droits. Amnesty a ainsi réédité une version simplifiée de la Convention, dans laquelle on retrouve ses différents articles dans un langage destiné aux enfants entre 10 et 12 ans. Ce folio a été inclus dans un dossier pédagogique, reprenant des illustrations de Folon<sup>4</sup>, contenant des activités et des pistes pour les enseignants. Grâce à ce support, via le relais des « Antennes Amnesty » actives dans les écoles primaires, les professeurs ont proposé à leurs classes différentes activités autour des droits de l'enfant, et en particulier de la Convention. Ils ont également pu préparer les élèves à la journée d'anniversaire du 20 novembre, et ce tout au long du mois des droits de l'enfant.

#### ***1.2 Activités autour des droits de l'enfant dans le cadre de la « Journée du changement » (20 novembre 2009)***

De son côté, UNICEF Belgique a continué à promouvoir les droits de l'enfant dans les écoles, à l'attention des enfants et des adolescents, en particulier lors du 20 novembre, également baptisée « Journée du changement » par UNICEF, à l'aide d'un matériel pédagogique adapté.

#### ***1.3 Actions de soutien au terrain sur les droits de l'enfant (durant tout le mois de novembre)***

L'extrascolaire bruxellois contribua également à la diffusion de la Convention puisque, pendant un mois, Badje (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et de l'Enfance) a organisé ses animations autour de la question des droits de l'enfant. Que ce soit lors d'activités pédagogiques d'animation dans les écoles primaires, de remplacements des accueillant(e)s en garderies scolaires ou d'activités durant les vacances de Toussaint, le thème des droits de l'enfant a été exploité. Sur base des jeux et outils pédagogiques dont ils disposent, les animateurs de Badje ont ainsi pu proposer des activités adaptées (au public, au

---

<sup>4</sup> Rappelons que Jean-Michel Folon, artiste belge, a toujours été un ardent défenseur des droits de l'Homme. Il a notamment illustré différentes campagnes pour Amnesty International. Voyez [www.fondationfolon.be](http://www.fondationfolon.be).

contexte) via lesquelles les enfants ont pu prendre connaissance, comprendre et appréhender leurs droits. L'objectif, qui était de sensibiliser et d'informer les enfants le plus largement et de manière ludique au sujet de leurs droits, a été atteint !

#### ***1.4 Focus sur les droits de l'enfant dans le Ligeur***

Traditionnellement, aux alentours de la date d'anniversaire de la Convention, le Ligeur<sup>5</sup> accorde une attention particulière aux droits des enfants. Ce fût le cas en 2009, lors du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention, avec un focus sur le Mois des droits de l'enfant (agenda) et de nombreux encarts sur des thèmes variés en lien avec les droits de l'enfant : origines personnelles, santé, loisirs, coopération au développement, mineurs étrangers, etc.

#### ***1.5 Un dossier du JEF destiné aux jeunes de 15 ans et plus, consacré aux droits de l'enfant et mis à disposition des jeunes dans les organisations de jeunesse, les bibliothèques, les AMO et plusieurs écoles.***

De son côté, le Conseil de la Jeunesse a publié un dossier consacré aux 20 ans des droits de l'enfant dans son trimestriel JEF<sup>6</sup>. Edité à 25.000 exemplaires, le numéro spécial « droits de l'enfant » de ce « Journal de la jeunesse francophone » a été distribué dans toutes les organisations de jeunesse, les bibliothèques, les services d'aide en milieu ouvert (AMO) et de nombreuses écoles de la Communauté française. Ce numéro comportait plusieurs articles et encarts en lien avec la Convention et les droits de l'enfant en général : historique de la Convention et droits prescrits, devoirs des enfants, atteintes aux droits de l'enfant en Belgique, travail du Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française, droits de l'enfant au quotidien, droits de l'enfant à l'école, participation dans les organisations de jeunesse, etc. en plus de témoignages et d'un agenda complet du Mois pour les droits de l'enfant.

#### ***1.6 Diffusion du rapport d'UNICEF international sur la situation des enfants dans le monde (20 novembre 2009)***

Le 20 novembre 2009, la publication annuelle d'UNICEF international « La situation des enfants dans le monde », consacrée aux 20 ans de la Convention, a été présentée lors d'une conférence de presse.

#### ***1.7 Formation sur la Convention et son application en et par la Belgique (du 13 au 15 novembre 2009)***

Depuis plusieurs années, le Département Formation de la Ligue des droits de l'Homme propose à intervalles réguliers des week-ends consacrés à l'éducation et à la formation aux droits humains (EDH). Il s'agit de cycles de rencontres et de formations qui ont pour but de développer des compétences chez les acteurs de l'éducation avec les jeunes, en leur donnant des capacités d'agir en tant que formateur et/ou animateur dans le cadre spécifique de l'éducation aux droits humains, mais aussi de construire un réseau d'éducation aux droits humains en Communauté française. Les formateurs, éducateurs, professionnels, etc. qui participent à ces formations ont l'occasion de rencontrer des experts et d'échanger avec eux. Un travail sur les compétences d'animation est effectué, et les bonnes pratiques sont échangées. A l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention, un week-end EDH sur les droits de l'enfant a été proposé, autour d'un « Etat des lieux des droits de l'enfant en Belgique ». Parmi les experts intervenant, on a notamment pu retrouver le Délégué général

---

<sup>5</sup> Le Ligeur est le Journal de la Ligue des familles.

<sup>6</sup> JEF, « Droits de l'enfant ; 20 bougies, mais pas en vain ! », n°10, septembre-octobre-novembre 2009.

aux droits de l'enfant, ainsi que DEI Belgique section francophone (membre de la CODE). Le bon équilibre entre la théorie et la pratique de la formation (visite du Petit-Château<sup>7</sup>, etc.) a enthousiasmé les participants.

### ***1.8 A la découverte de la Convention des droits de l'enfant (19 novembre 2009)***

De manière complémentaire, le temps d'un midi, la Ligue des droits de l'Homme a organisé une rencontre-débat animée par la CODE sur le thème des droits de l'enfant. Les participants furent peu nombreux (probablement du fait des innombrables activités sur ce thème, en particulier les 19 et 20 novembre), ce qui a toutefois permis une personnalisation des échanges.

### ***1.9 Parcours-découverte d'outils pédagogiques sur les droits de l'enfant, à destination des professionnels de l'enfance et de l'école (26 novembre 2009)***

Enfin, toujours concernant l'éducation aux droits de l'enfant au sens large, le 26 novembre 2009, Badje a proposé un midi « parcours-découverte » autour de la transmission d'outils pédagogiques et issu de la littérature (ils furent nombreux !) liés aux droits de l'enfant. Ce midi a rassemblé plusieurs associations actives en Communauté française (Amnesty International, ATD Quart Monde, Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, Ligue des droits de l'Homme, etc.), et a remporté un franc succès. Les échanges ont permis de clôturer le Mois pour les droits de l'enfant de la CODE de manière riche, originale et conviviale. L'expérience sera réitérée...

## **2. Droit à la participation (art. 12) et à la liberté d'expression (art. 13)**

De près ou de loin, de nombreux enfants et adolescents, y compris de groupes vulnérables, ont participé au Mois pour les droits de l'enfant coordonné par la CODE.

### ***2.1 Pour tous... « Se rencontrer pour bâtir le monde », présentation de la vidéo de la campagne Taponi 2008-2009 (7 novembre 2009)***

En aboutissement de sa campagne 2008-2009, Taponi international (ATD Quart Monde)<sup>8</sup> a réalisé une vidéo intitulée « Se rencontrer pour bâtir le monde », qui fût présentée dans le cadre du Mois pour les droits de l'enfant. La campagne Taponi est diffusée en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique ; elle s'exprime via la Lettre de Taponi mensuelle, nourrie des apports des enfants et des mini-livres qui racontent la vie d'enfants vivant dans la pauvreté rencontrés dans différents pays du monde. Ces outils sont destinés aux enfants ; ils leur permettent de s'imprégner des réalités d'autres enfants du monde, et de créer des liens au-delà des différences de milieux et de quotidiens. En particulier, la vidéo « Se rencontrer pour bâtir le monde » a permis de montrer, à l'aide d'un média accessible à tous, comment, partout dans le monde, des enfants de tous milieux se mobilisent au travers de gestes quotidiens pour aller à la rencontre des autres, et pour qu'aucun enfant ne soit laissé de côté. La projection a été suivie d'un débat et d'une animation pour les enfants.

### ***2.2 Présentation du Rapport des enfants et des jeunes (18 novembre 2009)***

A l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire et du 10<sup>ème</sup> anniversaire du projet « What Do You Think ? » coordonné par UNICEF Belgique, le Rapport des enfants et des jeunes destiné au Comité

---

<sup>7</sup> Centre d'accueil pour demandeurs d'asile, à Bruxelles.

<sup>8</sup> Rappelons que Taponi est un courant mondial d'amitié entre les enfants, fondé et animé par le Mouvement ATD Quart Monde, ONG internationale de lutte contre la misère fondée en 1957. Voyez [www.taponi.org](http://www.taponi.org).

des droits de l'enfant de Genève a été présenté officiellement le 18 novembre 2009 au Parlement, en présence de diverses personnalités politiques et royales, et d'enfants de groupes vulnérables<sup>9</sup> inscrits dans le projet « What do you think ? ». Au vu du public présent (experts, ONG, décideurs politiques et journalistes, etc.), on peut estimer que cette présentation a été un succès<sup>10</sup>.

### ***2.3 Exposition interactive de jeunes issus de groupes vulnérables (18 novembre 2009)***

La présentation du Rapport des enfants et des jeunes a été accompagnée d'une exposition interactive pluridisciplinaire, coordonnée par le projet « What Do You Think ? » d'UNICEF Belgique. Des jeunes issus de groupes vulnérables ont pu s'y exprimer de manières diverses via des réalisations de groupe : vidéos, dessins, photos, mises en scènes, textes, etc. Par ces réalisations, les jeunes ont exprimé ce qu'ils pensent aujourd'hui du respect de leurs droits en Belgique. Les personnes découvrant l'exposition ont eu l'occasion, au fil de leur visite, de dialoguer avec les jeunes. Ceux-ci ont pu leur exprimer les recommandations présentes dans leurs réalisations.

## **3. Droit à la protection de la vie privée (art. 16)**

### ***3.1 Emission radio publique sur la protection de la vie privée des jeunes sur Internet (25 novembre 2009)***

Dans le cadre du Mois pour les droits de l'enfant, la Ligue des droits de l'Homme a bénéficié d'une collaboration privilégiée avec l'association Samarcande<sup>11</sup> qui, parmi ses activités socio-éducatives à l'attention des adolescents, propose régulièrement une émission radio, « Samarc'ondes », entièrement prise en charge par les jeunes, de sa préparation à sa réalisation en direct<sup>12</sup>. L'émission s'est tenue le 25 novembre 2009. Le direct a donné l'occasion à des auditeurs d'interagir avec les jeunes. Quelques mois plus tard, du 23 au 28 février 2010, le thème a été approfondi dans le cadre d'une semaine thématique de la Ligue des droits de l'Homme sur les TIC ou « technologies de l'information et de la communication ». De manière intéressante, cette activité a pu mettre en lumière divers droits des jeunes parmi lesquels le droit à la protection de la vie privée (art. 16), le droit aux loisirs (art. 31) et le droit à la participation (art. 12).

## **4. Droit d'être protégé contre les mauvais traitements (art. 19)**

### ***4.1 Parcours-découverte interactif sur la violence (20 novembre 2009)***

De son côté, Plan Belgique a proposé un parcours-découverte sur les droits de l'enfant avec un focus sur le thème de sa campagne annuelle « Stop aux violences quotidiennes faites aux enfants dans le Sud ». Dans ce cadre, des élèves du 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement primaire ont été invités à participer à une série d'ateliers au cours desquels ils ont été informés de manière

---

<sup>9</sup> Enfants en conflit avec la loi, enfants étrangers non accompagnés, enfants porteurs de handicaps, enfants hospitalisés en services psychiatriques.

<sup>10</sup> L'importante présence de médias sur place s'explique très certainement par la participation des trois princesses de Belgique. Certains autres participants, ainsi que les enfants, critiqueront, plus tard, l'apparent plus grand focus des médias sur la famille royale que sur les enfants eux-mêmes...

<sup>11</sup> Voyez [www.samarcande.be](http://www.samarcande.be).

<sup>12</sup> Une équipe d'éducateurs encadre et soutient les participants au projet. L'association se concentre sur la diffusion d'une expression authentique des opinions des jeunes. Elle espère ainsi, entre autres, promouvoir une image positive de la jeunesse. En effet, pour Samarcande, il est essentiel de « casser » une image qui prévaut aujourd'hui, trop généraliste et rédhitoire : celle du jeune, violent, paumé et paresseux.

ludique quant à leurs droits et la thématique de la violence en particulier. Pour clôturer le parcours, tous les participants ont été invités à la remise de la pétition<sup>13</sup> sur le thème de l'arrêt de la violence contre les enfants au Ministre de la Coopération au développement, Charles Michel, demandant au gouvernement d'agir contre la violence à l'égard des enfants. Parmi les personnalités soutenant Plan Belgique, Maria Del Rio et Koen Wauters furent présents lors de cet évènement. Comme bien d'autres dans le cadre du Mois pour les droits de l'enfant, cette activité a été couronnée de succès.

## **5. Droits de l'enfant réfugié (art. 22)**

### ***5.1 Atelier photos et exposition « Les cadets de nos soucis », par des mineurs étrangers non accompagnés (à partir du 19 novembre 2009)***

Le Département Formation de la Ligue des droits de l'Homme ainsi que EXIL<sup>14</sup>, association bruxelloise travaillant avec des mineurs étrangers non accompagnés (MENA), et SOS Jeunes<sup>15</sup> ont organisé des ateliers photographiques pour les mineurs étrangers non accompagnés durant le mois précédent la date d'anniversaire de la Convention. Les associations impliquées dans le projet ont proposé aux jeunes migrants d'aiguiser leurs regards, de raconter leurs ressentis et expériences au quotidien, et leurs visions du monde, tout cela par le biais de la photographie. Au programme, différentes activités : échange, dialogue sur les droits des enfants, prise de vue numérique, traitement d'image, mise en valeur des photographies (encadrement, écriture), etc. La première phase du projet s'est clôturée par l'exposition des œuvres des jeunes, dès le 19 novembre (vernissage), dans les locaux de la Ligue des droits de l'Homme, puis de manière itinérante (exposition nomade<sup>16</sup>) à Saint-Gilles, Uccle, Lille, etc. Encore une fois, furent au rendez-vous, le succès... ainsi que l'émotion, face à l'investissement de ces jeunes vulnérables.

## **6. Droit à un niveau de vie suffisant (art. 27) et droit de vivre avec des parents (art. 9)**

### ***6.1 Rassemblement dans le cadre Journée mondiale de lutte contre la misère, le 17 octobre 2009***

Depuis 1992, le 17 octobre est la Journée mondiale du refus de la misère. Cette journée vise à rappeler que la vie dans la grande pauvreté entraîne la violation des droits fondamentaux, des droits de l'Homme et de l'enfant. Elle met aussi en évidence le combat que mènent les personnes condamnées à vivre dans la misère pour survivre et faire vivre leurs proches dans la dignité. Enfin, cette journée souligne l'importance de s'unir pour faire respecter les droits de tous. A cette occasion, en 2009, de très nombreux évènements ont été organisés dans le monde et en Belgique. Parmi ceux-ci, il y eut notamment une université populaire, organisée par ATD Quart Monde sur le thème « Droit perdu, droit à retrouver »<sup>17</sup>, puis un rassemblement autour de la dalle en l'honneur des victimes de la misère, sur l'esplanade du Parlement européen, à Bruxelles. Environ 150 personnes, dont de nombreux enfants, ont participé aux activités. Dans les discours, l'accent a été mis sur les dénonciations des familles

---

<sup>13</sup> Cette pétition avait été initiée par Plan Belgique.

<sup>14</sup> Voyez [www.exil.be](http://www.exil.be).

<sup>15</sup> Voyez [www.sosjeunes.be](http://www.sosjeunes.be).

<sup>16</sup> Pour tout renseignement, éventuellement pour proposer un lieu d'exposition des photos, nous vous invitons à contacter Cécile de Borman (Ligue des droits de l'Homme), [cdeborman@liguedh.be](mailto:cdeborman@liguedh.be).

<sup>17</sup> Cette Université populaire s'est tenue à la Maison communale d'Etterbeek.

pauvres ainsi que sur les placements d'enfants. Une ambiance faite de mixité sociale et de convivialité !

## ***6.2 Conférence-débat sur la grande pauvreté et le placement des enfants, avec Marie-Cécile Renoux (4 novembre 2009)***

Aujourd'hui, en Belgique, des milliers d'enfants font l'objet d'une mesure de placement hors du foyer de leurs parents. Comment sortir de cette logique qui conduit trop souvent, notamment dans des situations de grande pauvreté, à priver l'enfant de relations vitales avec ses parents ? S'appuyant sur un dialogue aussi bien avec des parents en grande pauvreté qu'avec des professionnels concernés, Marie-Cécile Renoux, auteure de « Réussir la protection de l'enfance. Avec les familles en précarité » (Editions Quart Monde/Editions de l'Atelier, 2008), élabore des alternatives à la rupture des liens familiaux. Son livre invite à la réflexion et à la recherche de modes d'interventions plus respectueux de l'enfant (dans la lignée de la Convention) et des familles. Parmi ses activités, le Mois pour les droits de l'enfant a proposé une conférence de Marie-Cécile Renoux ; elle a été suivie d'un débat, touchant et instructif, sur les alternatives au placement et le soutien des familles, particulièrement celles vivant dans la précarité, dans la réalisation de leurs projets familiaux. Cette conférence-débat a eu lieu à Tournai<sup>18</sup>, à l'initiative d'ATD Quart Monde, en collaboration avec le CIEP<sup>19</sup>.

## **7. Droit à l'éducation (art. 28)**

### ***7.1 Les droits de l'enfant au cœur du Salon Education (du 21 au 25 octobre 2009)***

Dans le cadre du Salon Education 2009, qui s'est déroulé du 21 au 25 octobre à Namur Expo, Badje a organisé plusieurs conférences en lien avec les droits de l'enfant. Chaque jour du Salon, des intervenants ont ainsi été invités à prendre la parole dans les forums et lieux de rencontre de cet événement pour aborder, avec les professionnels de l'éducation, diverses questions concernées par la Convention : éducation aux droits de l'Homme et de l'enfant (par Cécile de Borman et Valérie Provost), sensibilisation des professionnels aux publics fragilisés (grande pauvreté, etc. par Dominique Visée), exclusion scolaire (par Khaled Boutaffala), la Convention 20 ans après (par Benoît Van Kersbilck), etc.

Ces séances<sup>20</sup> ont été animées par des permanentes ou membres de la CODE<sup>21</sup>, ainsi que par divers partenaires<sup>22</sup>. En outre, des séances pratiques de démonstration et de présentation d'outils pédagogiques utiles pour aborder la question des droits de l'enfant avec des enfants eux-mêmes ou avec des professionnels de l'enfance et de l'éducation (outils destinés à des formateurs, coordinateurs d'équipes, directeurs...) ont été programmées dans l'AGORA, situé au cœur du village de l'éducation non formelle et de l'extrascolaire.

---

<sup>18</sup> L'idée était aussi de « quitter » Bruxelles, et d'ainsi amener le débat sur les droits de l'enfant ailleurs que dans la capitale.

<sup>19</sup> Mouvement ouvrier chrétien ; voyez [www.ciep.be](http://www.ciep.be).

<sup>20</sup> Les séances prévues en semaine connurent un très bon succès (présence de nombreux enseignants et futurs enseignants) ; celles programmées durant le week-end rassemblèrent un public plus restreint.

<sup>21</sup> Benoît Van Keirsbilck (Défense des Enfants International), Dominique Visée (ATD Quart Monde), Valérie Provost (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant), ...

<sup>22</sup> Khaled Boutaffala (Service Droits des Jeunes), Cécile de Borman (Ligue des droits de l'Homme), etc.

## **8. Droit à la protection contre l'exploitation sexuelle (art. 34)**

L'exploitation sexuelle des enfants est une violation grave des droits de l'enfant, lourdement sanctionnée (quasi) partout dans le monde. Or, l'information, au titre de la prévention, est reconnue comme une action clé dans la lutte contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants. C'est pourquoi ECPAT Belgique a développé plusieurs campagnes destinées à sensibiliser les voyageurs et l'opinion publique à la lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants.

### ***8.1 Campagne [www.stopprostitutionenfantine.be](http://www.stopprostitutionenfantine.be)***

Lancée pour la première fois en 2004 en partenariat avec la Police, les Affaires Etrangères, la Défense, Child Focus, Plan Belgique, la Fit<sup>23</sup>, Febetra<sup>24</sup>, la SNCB et depuis 2010, le Service de la Politique Criminelle et la Fondation Samilia, la campagne d'ECPAT [www.stopprostitutionenfantine.be](http://www.stopprostitutionenfantine.be) vise à lutter contre les présupposés subsistant dans la société européenne et servant d'alibis aux abuseurs d'enfants. En effet, chaque année, des milliers d'enfants sont victimes du tourisme sexuel, des voyageurs profitant à la fois de la relative tolérance de certains pays face à la prostitution infantile et de leur pouvoir économique vis-à-vis de populations défavorisées. Le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention a été l'occasion de relancer cette campagne via des affiches et des livrets (distribués dans les aéroports, les gares, etc.) afin d'attirer l'attention sur la nécessité de signaler la prostitution infantile à l'étranger et d'ainsi contribuer à la lutte pour défense des droits de l'enfant. Une collaboration à plus long terme avec le secteur du tourisme s'est établie au travers d'un code éthique rassemblant plusieurs centaines d'hôtels, d'agences de voyage, etc. ainsi que par des actions de sensibilisation des jeunes étudiants en tourisme.

### ***8.2 Campagne Stop Sex Trafficking of Children and Young People***

Parallèlement, le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention a coïncidé avec le lancement de la campagne « Stop Sex Trafficking of Children and Young People », menée en partenariat avec ECPAT et The Body Shop. Il a permis l'implication des jeunes, notamment par les actions « Vitrines vivantes » menées dans les différents magasins The Body Shop à Bruxelles et en Flandre.

## **Conclusion**

Un rapide tour d'horizon des droits de l'enfant mis sous les feux des projecteurs dans le cadre du Mois pour les droits de l'enfant coordonné par la CODE à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention nous indique que, en Belgique aussi, un important travail reste à accomplir pour que les droits des enfants, de tous les enfants, soient... connus et respectés.

Dans le cadre de cette activité à la fois unique (au sens de rare) et multiple (car variée), les membres et les permanentes se sont particulièrement investis, dans une logique d'éducation permanente... pour présenter, mais aussi questionner les droits des enfants à l'heure de leur 20<sup>ème</sup> anniversaire, pour faire participer le plus grand nombre au débat, de manière conviviale, multidisciplinaire et accessible à tous, ainsi que pour mobiliser le grand public autour des droits des enfants.

---

<sup>23</sup> Fédération de l'Industrie du Tourisme

<sup>24</sup> Fédération royale belge des transporteurs et des prestataires de services logistiques.



Ce travail a été largement répercuté par nos nombreux partenaires, ainsi que dans la presse francophone : excellente collaboration, notamment avec le journal *Le Soir*<sup>25</sup> ; émission radio spéciale sur la Première (RTBF) « Quand les jeunes s'en mêlent » ; relais dans les NIOUZZ ; etc.

*Cette analyse a été réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) et représente la position de la majorité de ses membres.*

*La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes), la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.*

*De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site. [www.lacode.be](http://www.lacode.be)*

*Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles*

*[www.lacode.be](http://www.lacode.be)*

*Avec le soutien du Ministère de la Communauté française.*

---

<sup>25</sup> En particulier, plusieurs acteurs francophones du secteur des droits de l'enfant (diverses ONG parmi lesquelles la CODE, ainsi que le Délégué général aux droits de l'enfant et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse) ont bénéficié d'une riche collaboration avec *Le Soir*, tout au long de la semaine du 20 novembre 2009. Plus précisément, des participations aux réunions rédactionnelles matinales ont donné lieu à des articles ou encarts quotidiens. Suite aux interviews de Frédérique Van Houcke et de Lise-Laura Mattern (CODE), un encart sous le titre « Les enfants migrants sont plus vulnérables » a été publié la veille du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention.